



# Réponse de la direction à notre courrier sur la prime panier



Nous avons reçu à l'instant ce mail qui ne répond aucunement à notre demande et qui montre bien le peu de considération que la direction a pour les organisations syndicales ainsi que pour les salariés.

En effet la direction mentionne les points qui ont été mis en place pour le personnel en horaire de journée, mais notre demande était pour les salariés en poste. Nous allons réécrire un courrier à la direction ainsi qu'à l'inspection du travail afin que celle-ci respecte la loi et attribue la prime panier à tous les salariés postés.

## CGT

---

**De:** FRANCOIS BARETTA Beatrice (CNH Industrial) <beatrice.francois-baretta@cnhind.com>  
**Envoyé:** mercredi 6 mai 2020 18:15  
**À:** CGT  
**Cc:** BERNARDINI Luc (CNH Industrial); FARRUGIA Eric (UD071)  
**Objet:** RE: Prime Panier

Monsieur RIZZI,

Nous avons pris note et avons étudié avec attention votre demande.

Comme vous avez pu le constater les salarié.es bénéficient bien de la pause de 20 mn.

Dans le protocole COVID mis en place, vous avez sans aucun doute noté les points suivants :

- des salles de réfectoire disponibles.
- le local restaurant est ouvert
- Le service de restauration permet d'obtenir un casse-croute sur réservation
- Les nouveaux horaires permettent de quitter le site plus tôt et de se restaurer à domicile

Aussi

- Du 20 mars et le 19 avril (date de mise en place des nouveaux horaires COVID), nous avons versé l'indemnité de panier, comme il est convenu dans l'usage de l'entreprise c'est à dire lorsque le salarié est contraint de prendre son repas sur place sans possibilité de restauration sur place.
- Depuis le 20 avril, les salariés peuvent commander un casse-croute au restaurant d'entreprise.

Toutes ces mesures d'aménagement et de modifications ont été prises dans le contexte actuel de crise sanitaire face au Covid19 dans le but de protéger la santé des salariés.

Nous continuerons de rencontrer les IRP afin de faire évoluer ces différents dispositions dans le but d'assurer la santé de nos salariés face à un environnement fluctuant.

Aussi nous considérons que nous avons satisfait à nos obligations.

Cordialement,